



COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode cévenol à Montpellier : le champ de la Cité Bergère démontre son rôle vital contre les inondations

Montpellier, 23 décembre 2025



Alors que Montpellier subit cette semaine un nouvel **épisode cévenol marqué par des pluies intenses, des crues et des inondations généralisées**, la situation observée sur le site de la **Cité Bergère**, dernière terre agricole du centre-ville, illustre de manière flagrante les **risques hydrauliques majeurs** que ferait peser le projet immobilier envisagé sur ce secteur.

Le champ de la Cité Bergère est actuellement entièrement inondé. Loin d'être un problème, cette inondation temporaire démontre au contraire le **rôle fondamental de cette parcelle agricole comme zone d'absorption et de rétention des eaux pluviales**, agissant comme un véritable bassin tampon naturel au cœur d'un quartier déjà fortement urbanisé. La Cité Bergère n'est pas un terrain vague. La faire disparaître sous le béton, c'est supprimer une protection naturelle essentielle.

Imperméabiliser davantage les sols dans ce secteur ne ferait qu'aggraver des risques d'inondation déjà très élevés, tant pour les habitations que pour les infrastructures publiques. Il est tombé 101 mm de pluie sur Montpellier ce lundi 22 décembre et plus de 200 mm depuis le 19 décembre. Cet épisode cévenol même important n'a rien d'exceptionnel, et le réchauffement climatique ne fera qu'accentuer ce type d'événement.

Les faits récents sont sans équivoque : **la rue Max Mousseron** (photo ci-contre), était submergée par les eaux le 22 décembre. Le projet immobilier prévoit ses accès parking en R-2 sur cette rue. La disparition de cette zone agricole, au profit de surfaces bétonnées, accentuerait inévitablement le ruissellement et la saturation des réseaux, augmentant la fréquence et la gravité de tels événements.

Même l'étude hydraulique commandée par le promoteur précise ce risque et le rôle de stockage important de la parcelle. La majorité municipale actuelle qui prétend avoir une politique de maintien des parcelles agricoles et de non bétonisation a pourtant accepté de manière incompréhensible deux permis de construire pour 69 logements sur la Cité Bergère



Ces constats de terrain sont confirmés par les analyses techniques. L'association **Eau Secours 34**, qui apporte officiellement son soutien à la mobilisation pour la préservation de la Cité Bergère, rappelle dans un texte [publié sur notre site](#) que :

« Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a classé le secteur englobant la parcelle à urbaniser “zone potentiellement sujette aux inondations de caves et de parkings souterrains”. Plusieurs maisons du secteur ont des puits. Le maraîchage sur la parcelle à urbaniser est lui-même irrigué par un puits. Les caves d'un immeuble sont régulièrement inondées. Tout laisse à penser que la nappe est à moins de 10 m de profondeur.

Le permis de construire prévoit des parkings souterrains sur 2 niveaux (6 m de profondeur) et sur un niveau (3 m de profondeur) en plus de places de parking superficielles. Pour autant, le promoteur immobilier n'envisage pas le risque de rabattement de la nappe. Or, s'il y a un risque de rabattement de nappe, la construction de parkings souterrains est interdite d'après le règlement du PLUi de la métropole de Montpellier. »

Face à l'urgence climatique et aux événements vécus ces derniers jours, nous appelons les décideurs publics à tirer les enseignements de la réalité du terrain, à renoncer à ce projet d'urbanisation et à engager une réflexion sérieuse sur la **préservation durable de cette dernière terre agricole du centre-ville de Montpellier**.

Collectif Préservons la Cité Bergère
<http://preservonslacitebergere.fr/>
collectif@preservonslacitebergere.fr

06 49 95 78 91

